

# Projet d'établissement

partage  
accueil proprete  
responsabilite  
tolerance  
ecole equite ouverture  
respect entraine creativite dialogue  
eleve  
hygiene

Ecole libre

Saint-Martin Leuze

# Table des matières

Regards croisés des divers intervenants.....	p4
Projet éducatif.....	p5
Projet pédagogique.....	p6
1. Organiser la scolarité en 4 cycles : 2,5- 5, 5-8, 8-10, 10-12 ans.....	P6
2. Expérimenter la réalité de la vie sociale, par la vie scolaire.....	p6
3. Annoncer Jésus-Christ.....	p6
4. Notre projet 2015-2016-2017 .....	p7
Projet d'établissement .....	p8
1. Introduction .....	p8
2. Le projet de notre école.....	p8
3. Identification de notre école .....	p9
3.1 Description .....	p9
3.2 Organisation.....	p10
4. Nos priorités.....	p10
4.1. Construction des savoirs.....	p10
4.1.1. Apprentissage.....	p10
4.1.2 Evaluation .....	p12
4.1.3 Suivi pédagogique des élèves.....	p13
4.2 Vie sociale .....	p13
4.2.1 Communication .....	p13
4.2.2 Accueil .....	p13
4.2.3 Solidarité .....	p14
4.2.4 Entente .....	p14
4.2.5 Culture .....	p14
4.2.6 Ouverture sur le monde .....	p15
5. Et puis .....	p15
Règlement .....	p16
1. Règlement d'ordre intérieur .....	p16
1.1 Horaires des cours .....	p16
1.2 Organisation des récréations .....	p16
1.3 Sorties d'école .....	p17
1.4 Repas de midi .....	p18
1.5 Transport .....	p18
1.6 Discipline.....	p18
1.7 Absences .....	p19
1.8 Assurance .....	p19
1.9 Aide psycho-médico-sociale .....	p19
1.10 Education physique. Natation .....	p19
1.11 Cours de néerlandais.....	p20
1.12 Frais .....	p21
Présentation du Comité des Parents .....	p22
Règlement des études .....	p25
1. L'évaluation .....	p25
1.1 En primaire .....	p25

1.1.1	L'évaluation formative.....	p25
1.1.2	L'évaluation certificative/bilan .....	p25
1.1.3	L'évaluation externe .....	p25
1.2	En maternelle .....	p26
2.	Informations à communiquer par l'enseignant aux parents en début d'année scolaire .....	p26
3.	Travail à domicile .....	p26
4.	Contacts entre les parents et enseignants .....	p26
	<b>Ephémérides .....</b>	<b>p27</b>
1.	Réunions de parents .....	p27
2.	Congés scolaires .....	p27
3.	Dates des évaluations .....	p28
4.	Activités .....	p28
5.	Dates des conférences pédagogiques .....	p28
6.	Vendredis après-midi blancs.....	p29
	<b>Le service de promotion à la santé à l'école.....</b>	<b>p30</b>
1.	Organisation du service PSE de l'école.....	p30
2.	Composition de l'équipe PSE.....	p30
3.	Que pouvez-vous attendre du Service PSE de l'école de vos enfants ? .....	p30

Sources illustrations : [www.tfou.fr](http://www.tfou.fr)  
[www.coloriages.free.fr](http://www.coloriages.free.fr)  
[www.mysticlolly.fr](http://www.mysticlolly.fr)  
[www.tenvinilo.com](http://www.tenvinilo.com)  
[www.professions.coloritou.com](http://www.professions.coloritou.com)  
[www.dessins-coloriages.com](http://www.dessins-coloriages.com)  
[www.coloriages.com](http://www.coloriages.com)  
[www.dreamstimes.com](http://www.dreamstimes.com)  
[www.pointworld.com](http://www.pointworld.com)

# Lui donner la confiance en son pas... Pour l'emmener vers demain !

Regards croisés des divers interlocuteurs de  
notre école Saint-Martin

## Le message du pouvoir organisateur

- Une école où tout le monde trouve sa place et est accueilli, et dans laquelle on accorde une importance particulière à chaque enfant.

## La conviction des enseignants :

*Il fait bon vivre dans notre école St Martin grâce*

- *Au dynamisme des équipes : Pouvoir Organisateur, Comité de Parents, Accueil extrascolaire, Enseignants.*
- *A l'ouverture d'esprit, à la créativité et aux projets que nous pouvons y développer.*

## L'opinion du comité de parents:

- *Grâce à la qualité de l'enseignement dispensé, notre école St Martin s'agrandit d'année en année. Néanmoins, elle a su rester une école de village et garder ce côté familial où chaque enseignant, chaque membre du personnel extrascolaire connaît singulièrement chacun de nos enfants.*



# Projet éducatif

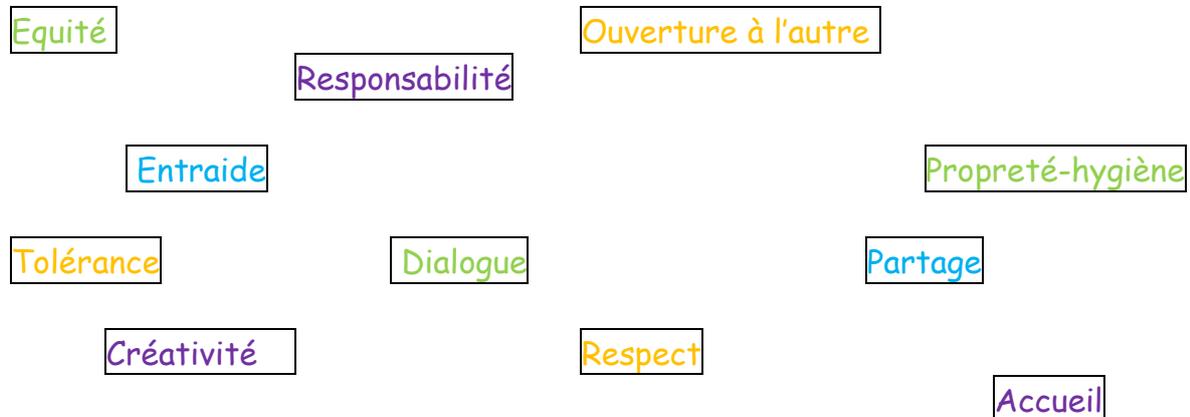
En étroite collaboration, avec vous, Parents, nous souhaitons, que votre enfant puisse au sein de notre Ecole :

- Développer sa personnalité.
- Accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté.
- Devenir acteur de vie sociale, soucieux de justice et de paix.
- Construire sa propre formation et identifier progressivement son profil personnel de vie.

Convaincus de ce que l'Homme se réalise pleinement dans sa relation à Dieu, nous voulons ainsi :

- Annoncer la Bonne Nouvelle du Christ.
- Enraciner la relation pédagogique dans l'Amour de Dieu, tel que Jésus l'a révélée.
- Offrir à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec Dieu, de se sentir interpellé par l'Évangile.

Concrètement, nous afficherons tout au long de l'année, une série de slogans choisis par l'équipe éducative, durant un mois ou deux chacun, et nous y attacherons une attention toute particulière. Ce sont là les valeurs qui nous sont chères, et qui nous mobiliseront plus spécialement durant cette période. En voici un aperçu :



# Projet pédagogique : favoriser les passages

Pour réaliser ce projet : propositions de l'équipe éducative.

## 1. Organiser la scolarité en 4 cycles : 2,5- 5, 5-8, 8-10, 10-12 ans

Au cours de chacune de ces étapes, l'enfant est invité à développer ses savoirs : savoir-faire, savoir être et savoir-devenir adaptés à son évolution.

En permanence, les enseignants seront attentifs à mettre en place une stratégie de concertation afin de favoriser la transition entre chacune de ces quatre étapes.

Ils seront attentifs au bagage qu'amène avec lui l'enfant de 2.5 ans, et rassureront celui-ci quand il entrouvrira les portes du secondaire.

Pour ce faire, la pédagogie pratiquée est essentiellement ACTIVE, interpellant l'enfant, le plaçant en situation de projets à réaliser, de défis à relever. Elle lui insuffle le dynamisme nécessaire, pour passer du « désir naturel » d'apprendre à « l'acte difficile » d'apprendre.

La présence d'éducateurs bienveillants, mais sollicitant en permanence, permet à chacun de se développer dans un climat de confiance, sur le plan moral, intellectuel, culturel, affectif, social et physique.

Des évaluations régulières permettent à l'enfant et à ses parents de constater sa progression.

## 2. Expérimenter la réalité de la vie sociale, par la vie scolaire

Apprendre à vivre avec d'autres, se réalise au quotidien de la classe.

Apprendre avec les autres et pour les autres : base de tout climat d'écoute, d'expression, de dialogue.

Devenir partenaire dans le choix, l'organisation, la réalisation, l'évaluation des différentes activités du cycle.

Se connaître en identifiant progressivement ses sentiments et opinions.

Apprendre à les exprimer, à les faire comprendre aux autres et ainsi participer à la vie du groupe.

## 3. Annoncer Jésus-Christ

Entretenir vivante la mémoire de l'événement fondateur : la vie, la passion, la résurrection de Jésus-Christ.

Construire son identité, donner progressivement un Sens à la vie. Offrir des lieux et des temps de ressourcement, de prière véritable, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage.

Créer l'opportunité de vivre concrètement des activités qui permettent à l'enfant de s'imprégner des valeurs évangéliques.

#### 4. Notre projet 2015-2016-2017

Organiser la remédiation pour les enfants en difficultés.

Aménager la cour de récréation.

Aménagement d'un espace vert



# Projet d'établissement

## 1. Introduction

*Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser, pendant les trois prochaines années, les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret «missions» du 24 juillet 1997.*

*La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration de différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.*

*La mise en œuvre du projet ne débute pas avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de «capital de départ» dans le texte ci-dessous.*

*Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées à la réalité du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de notre projet, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires. Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.*

## 2. Le projet de notre école

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur.

Notre projet poursuit l'objectif suivant : centrer davantage la vie de l'école sur l'intérêt de chaque enfant et promouvoir la réussite de tous.



« Tous pour un, un pour tous »

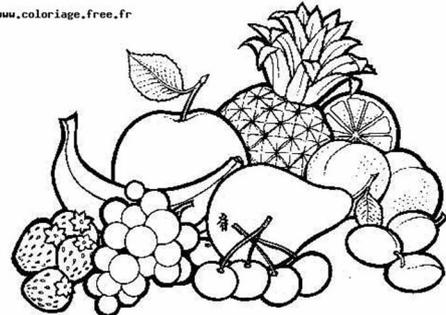
Nous sommes donc déterminés à mettre en œuvre des actions concrètes qui visent

- à augmenter les chances de tous les enfants et à diminuer les inégalités entre eux,
- à mettre en place des outils pédagogiques adaptés.

La finalité de l'école reste l'apprentissage de compétences et de savoirs. Il y a lieu de trouver l'équilibre entre découverte et apprentissage.

Cette année encore, nous avons la chance de participer au programme Européen « Fruits et légumes à l'école ». Nos élèves pourront donc bénéficier d'une distribution gratuite 1 fois par semaine de fruits et/ou légumes, dans le but de contribuer à une alimentation saine et de favoriser les produits locaux.

[www.coloriage.free.fr](http://www.coloriage.free.fr)



### 3. Identification de notre école

#### 3.1 Description

L'école fondamentale Saint-Martin de Leuze est organisée par le Pouvoir Organisateur « A.S.B.L. Saint-Martin, route de Namêche, 32, 5310 Leuze-Eghezée ».

Monsieur Marcel BODART en est le président.

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement libre subventionné et dispense un enseignement catholique et une éducation basés sur la conception de vie fondée sur la foi catholique.

L'école organisée en cycles comprend une section maternelle et une section primaire.

Elle se situe en zone rurale et résidentielle. Elle accueille, chaque année, environ 380 élèves originaires des communes et localités avoisinantes, essentiellement de Leuze, Longchamps, Warêt et Les Boscailles et de niveaux socio - économiques et socio - culturels différents.

L'équipe éducative dirigée actuellement par Michel Dubuisson se compose de 12 enseignants primaires, de 6 enseignantes maternelles, d'une puéricultrice, de plusieurs maîtres d'éducation physique, d'une psychomotricienne, de trois maîtres de seconde langue et d'une enseignante chargée de la remédiation.

Une association de parents soutient l'action des enseignants et participe à la gestion en concertation.



## 3.2 Organisation

- En maternelle : L'accueil des plus jeunes est favorisé par la présence d'une puéricultrice qui apporte son aide à l'institutrice des classes d'accueil. Dans le courant de l'année, au prorata du nombre d'enfants, une classe supplémentaire est organisée.  
Cette année, vu le nombre d'élèves qui s'y prête, chaque classe est dédoublée.
- En primaire : le titulaire de classe n'est plus seul responsable de l'enfant ; celui-ci est en contact avec plusieurs enseignants du cycle.  
Les élèves de différentes «classes » participent à des projets communs et relèvent ensemble des défis.  
Soucieux d'instaurer cohérence et continuité dans les apprentissages, les enseignants travaillent en équipe éducative et pédagogique.

Favoriser les passages entre cycles et assurer le suivi de l'enfant au travers de toute sa scolarité est une priorité. A cet égard, des contacts sont entretenus avec les milieux d'accueil de 0 à 3 ans, entre les cycles, mais aussi avec le secondaire.

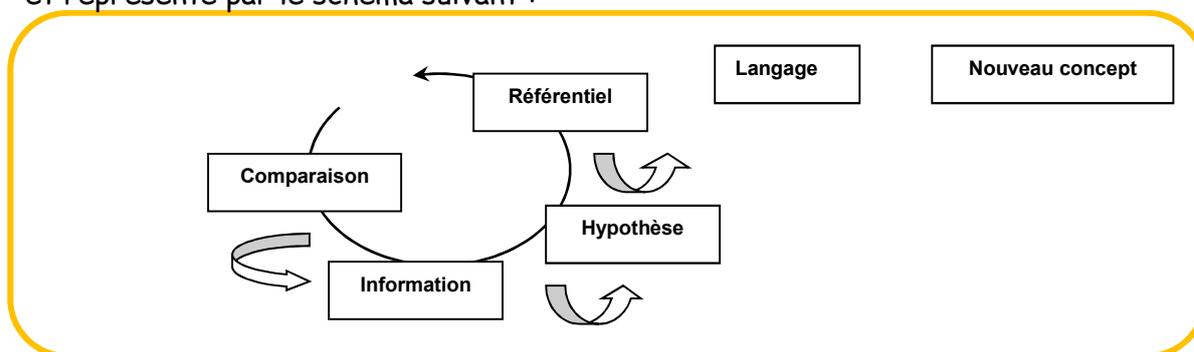
Le centre PMS sera intimement associé à ce suivi de chaque enfant.

## 4. Nos priorités

### 4.1. Construction des savoirs

#### 4.1.1. Apprentissage

La pédagogie de notre école s'inscrit dans la volonté de construction des savoirs de l'enfant. Nous basons notre approche sur le travail effectué depuis plusieurs années et représenté par le schéma suivant :



L'enfant est mis en situation d'apprentissage. Il fait appel à ses compétences, ses connaissances. Il recherche des informations, confronte ses idées, formule sa pensée, vérifie ses hypothèses et établit une nouvelle référence. Il étend sa conceptualisation.

Il est important de rendre l'apprentissage significatif pour l'enfant. Faire naître en lui le désir d'apprendre et le plaisir de découvrir, de respecter son rythme, sans négliger la valeur de l'effort et sa nécessité.

Les apprentissages atteindront le niveau des socles de compétences de base définis par la Communauté française, conformément à la législation. Le programme intégré rédigé par la Fédération de l'enseignement fondamental catholique y est d'application.

### ACTIONS CONCRETES

#### Savoir lire, aimer lire.



En première primaire, la lecture s'apprend par imprégnation, identification et structuration.

- Chaque classe dispose d'une bibliothèque et d'un centre de documentation.
- Abonnements à des revues.
- Création d'un espace lecture agréable.
- Mise à la disposition des enfants de livres actualisés de français pour tous les cycles. Le plaisir de lire est indissociable de l'acte de lire.
- Lecture encouragée dans toutes les classes primaires.
- Prêts de livres de l'école, aux enfants.
- Participation à différentes animations de lecture (marmothèque, fureur de lire...) organisées par le Centre culturel d'Eghezée.

#### En mathématiques.



La construction des compétences sera abordée par des activités fonctionnelles suivies d'activités de structuration.

Les compétences spécifiques sont : savoir établir des liens logiques, structurer l'espace et ses composantes, mesurer des grandeurs et calculer sur des nombres.

- De nouveaux livres adaptés aux socles de compétences sont mis à la disposition des enfants.

## En éveil



Les activités d'éveil visent à susciter des attitudes telles que la curiosité, l'esprit critique et l'émerveillement, mais aussi des aptitudes à structurer et mettre en relation des éléments du réel qui nous entoure, c'est-à-dire le milieu dans lequel les enfants sont amenés à s'épanouir.

Favoriser par l'éveil le développement de la culture générale est une réelle priorité durant l'ensemble de la scolarité.

- *Comprendre le temps, l'espace, la matière, l'homme sont les pôles d'intégration abordés de la maternelle à la sixième primaire.*

### 4.1.2. Evaluation

Le système d'évaluation formative permettra un diagnostic régulier de l'évolution de l'enfant afin de procéder à des remédiations rapides, individuelles ou en groupes de niveau et favoriser la réussite. L'enfant est acteur de son évaluation. Il a droit à l'erreur qui devient questionnement et source de progrès. (Voir règlement des études, au point 6.)

Le cahier d'évaluations ou farde de route reste un outil de communication important pour le suivi de l'enfant.

L'évaluation certificative se réfère aux socles de compétences et est transmise aux parents sous forme de bulletin récapitulatif.

En fin de sixième primaire, les enfants prennent part aux examens cantonaux. La réussite de cette évaluation détermine l'octroi du certificat d'études de base (CEB)

### ACTIONS CONCRETES

- *L'enfant a une farde de route qui recueille les tests permettant l'évaluation formative. On y trouve tout ce qui a trait à l'évaluation dans tous les domaines de la personnalité de ce jeune être en devenir : sensori-moteur, intellectuel, socio-affectif. Cette farde se veut le lien entre l'école et la famille. Elle se veut le lieu où l'enfant pourra régulièrement mesurer ses difficultés, mais aussi ses réussites et ainsi mieux cheminer. L'élève a droit à l'erreur qui le fera progresser s'il en connaît les causes. Il pourra y remédier avec son enseignant et les autres enfants.*
- *Les tests sont formulés en terme de compétence et ainsi les critères mieux déterminés et compréhensibles par tous.*
- *Trois niveaux d'acquisition : maîtrisé, en voie d'être maîtrisé, non maîtrisé.*
- *Absence de points pour éviter les comparaisons entre enfants qui travaillent selon leur possibilité et leur rythme, en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire.*
- *Deux fois par an, un bulletin sera remis à l'enfant et à ses parents pour signature. Celui-ci, de configuration adaptée pour chaque cycle, reprend les compétences ciblées. Il permettra de faire le point sur les progrès de l'élève. Un bulletin du travail journalier sera transmis à Pâques.*

### 4.1.3 Suivi pédagogique des élèves

Dans les différents cycles, les apprentissages de chaque discipline sont engagés dans un processus de continuité.

#### ACTIONS CONCRETES

- Mise en place de réunions pédagogiques et de concertation.
- Dans la mesure du possible, résidence d'un même cycle dans un même bloc d'immeuble pour faciliter la communication.
- Même référence et guide pédagogique : le programme intégré édité par la Fédération de l'enseignement fondamental.

### 4.2. Vie sociale

#### 4.2.1. Communication



Assurer l'information : outil de communication, moyen de compréhension et de participation à la vie de l'école.

#### ACTIONS CONCRETES

- Mise en place de cellules de réflexion et d'actions sur des points comme la sécurité, les animations, les festivités, l'environnement de l'école...

#### 4.2.2. Accueil

Améliorer l'accueil des différents acteurs de l'école.

Donner à chacun des points de repère et des consignes de vie en groupe.

#### ACTIONS CONCRETES

- Garderie le matin dès 07.00 et après les cours jusqu'à 18.30 : les enfants disposent de jeux éducatifs variés et disposent des deux salles, des chalets et de la cuisine pour évoluer sous la surveillance de plusieurs animatrices.
- Les parents des enfants de la classe d'accueil et de première maternelle sont autorisés à rester jusqu'à 08.50 en début de journée, lors des jeux libres pour favoriser le passage du milieu familial au nouvel environnement.
- Etude dirigée, facultative en P1-P2-P3-P4 et obligatoire en P5-P6.
- Elaboration d'un règlement de vie pour et avec les enfants : « Charte du citoyen élève. »

.....

### 4.2.3. Solidarité

Prendre conscience des différences, en gérer les rapports et en mesurer la richesse.

#### ACTIONS CONCRETES

- *Mise en place d'un dispositif stimulant l'entraide entre élèves.*
- *Participation à des événements sociaux, ex : vivre des classes intergénérationnelles (maison de repos, hôpitaux, personnes handicapées).*
- *Fonds de solidarité pour les départs en classes de dépaysement. ( Contacts avec le directeur)*

### 4.2.4. Entente

Gérer l'agressivité et l'ennui.

#### ACTIONS CONCRETES

- *Poursuivre l'aménagement des espaces de détente, cours de récréation, etc. Les enfants pourront s'adonner à des activités sportives et psychomotrices.*
- *Achats de jeux d'extérieur. Aménagement des cours.*
- *Aménagement des locaux nouvellement construits.*
- *Présence d'une animatrice dirigeant des activités ludiques ou de bricolage pendant le temps de midi.*

### 4.2.5. Culture

Faire de l'enfant un artiste.

Lui permettre de développer son imaginaire et sa créativité et d'en prendre conscience en termes d'épanouissement de sa richesse intérieure.

Lui permettre d'exprimer sa sensibilité et de s'ouvrir à celle d'autrui, pour un enrichissement mutuel et une participation active et profonde à la vie de groupe.

#### ACTIONS CONCRETES

- *Organiser des visites de musées, de lieux culturels, d'expositions...*
- *Avoir des contacts avec des artistes.*
- *Se rendre au théâtre, au cinéma.*
- *Embellir l'environnement immédiat de l'enfant tant au niveau des locaux, des classes que des lieux communs (cours de récréation...)*
- *S'initier à différentes techniques et divers matériaux.*
- *Produire des peintures, sculptures, graphismes, affiches et les exposer.*
- *Organiser une fête des enfants, rencontre autour d'un thème choisi, en collaboration avec les parents et le Pouvoir Organisateur.*
- *Production de spectacles autour d'une idée, d'un événement, d'une création artistique.*

- Donner à notre école une identité artistique, par exemple, sous forme de peintures visibles du monde extérieur.
- Faire découvrir le monde sonore aux enfants, par des animations, des activités musicales, avec l'aide de personnes ressources.
- Organiser des spectacles hauts en couleurs lors de la fancy-fair annuelle.

#### 4.2.6 .Ouverture sur le monde

Faire découvrir à l'enfant le monde auquel il appartient.

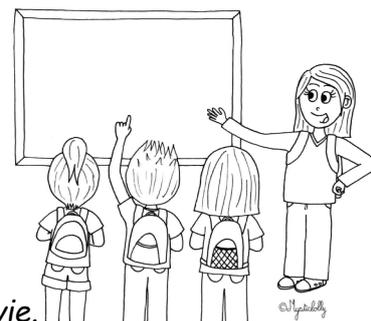
L'initier aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), en tant qu'outil de communication, d'information et d'apprentissage. Chaque classe dispose d'ordinateurs, de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire.

De nombreux logiciels, tant d'information que d'exercisation sont utilisés pour chaque niveau.

### ACTIONS CONCRETES

#### Le monde environnant.

- Visite de sites historiques, d'usines locales, d'entreprises.
- Inviter des personnes ressources autour des thèmes : un métier, une vie.
- Voyage d'étude à l'étranger : En Angleterre ou en France pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires
- Classes de découverte : musicales, de forêt, de mer, de patrimoine, de ferme, selon les projets et les années.
- Participation aux expositions et activités du Centre Culturel de la Commune.



#### Initiation aux médias.

- Acquisition par la récolte de piles, d'imprimantes pour toutes les classes.
- Formation à l'outil (NTIC).
- Achat de CD Rom éducatifs et ludiques pour initier les enfants à la manipulation de l'ordinateur.



### 5. Et puis ...

Chaque projet ne peut être décrit avec minutie. En effet, les mener à bien implique une part de créativité, d'imprévisible, de construction qu'il serait regrettable d'enfermer dans un carcan de prévisions et lettre à respecter.

L'artiste ne peut créer sans liberté. Faire de l'enfant un citoyen, c'est bien ; l'aider à devenir un adulte responsable, c'est encore mieux.

« Dans le cadre de son projet éducatif, l'école veut accueillir les enfants, tous et chacun, comme une personne unique différente ; les respecter dans leur démarche propre, les aider à développer leur personnalité sans vouloir les « couler dans un moule quelconque », les conduire à leur plein épanouissement d'être libre et responsable».

Programme intégré, S.E.G.E.C.

# Règlement

## 1. Règlement d'ordre intérieur

### 1.1. Horaires des cours

#### Pour P1-P2-P3:

**Matinée : 8h 35 à 10h30 et 10h50 à 12h30.**

**Le mercredi : sortie à 12 h.**

**Après-midi : 13h30 à 14h30 et 14.45 à 15h 20. et 14h30 à 15h20.**

#### Pour P4-P5-P6

**Matinée : 8h35 à 10h10 et 10h30 à 11h50**

**Le Mercredi : sortie à 12h.**

**Après-midi : 12h50 à 14h15**

#### Pour M1:

**Matinée : 8h35 à 10h50 et 11h10 à 12h00. et 10h40 à 12h00**

**Le mercredi : sortie à 12 h.**

**Après-midi : accueil : 12h50 à 15h20: sieste. et 14h50 à 15h20.**

#### Pour M2-M3

**Matinée : 8h35 à 10h20 et 10h40 à 12h00**

**Le mercredi : sortie à 12h.**

**Après-midi : 13h à 14h30 et 14h50 à 15h20.**

**M1 : 13h30 à 15h20 : sieste.**

Les parents veilleront à ce que leur enfant soit bien présent à l'école pour le début des cours.

Un quart d'heure est laissé aux parents de la classe d'accueil et de M1 pour favoriser le passage difficile des bras de maman à ceux de «madame».

L'école s'engage à accueillir les enfants dès son ouverture et à exercer une surveillance active pendant le temps de présence des enfants à l'école.

Pour la modique somme de 1€ de l'heure, une garderie est assurée, dès 07h ainsi que de 15h30 à 18h30. Le mercredi, jusqu'à 13h00 avec possibilité de transfert vers la garderie communale gérée par Imaje à Mehaigne.

**N° de GSM garderie : 0472/ 68 98 10 Responsable: Madame Nathalie**

Une étude dirigée est organisée pour les élèves des classes primaires, de 15h30 à 16h30.

! : L'étude est obligatoire jusque 16h30 pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.

### 1.2 Organisation des récréations

La surveillance des récréations est confiée en journée au personnel enseignant, et durant le temps de midi, à du personnel extérieur.

Une nouvelle aire de jeux sécurisée a été construite exclusivement pour les élèves de maternelle afin de leur réserver un endroit agréable.

Pour des questions de sécurité et de gestion, les GSM des élèves ne sont pas autorisés sur le site de l'école. Ils seront interceptés par le professeur ou l'éducateur. Les récréations étant des moments indispensables de détente physique, les jeux électroniques (game-boy...) resteront à la maison. Cela préservera la vie sociale et évitera la convoitise.

### 1.3 Sorties d'école

Afin d'assurer une plus grande sécurité, les sorties de l'école s'effectueront de la manière suivante :

#### En maternelle :

Les enfants attendent leurs parents dans leur classe ainsi qu'en 1<sup>ère</sup> primaire.

#### En 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire :

Les enfants attendent leurs parents dans la cour. Ceux qui rentrent "seuls" chez eux auront une autorisation écrite validée par le titulaire.

À chaque sortie, les parents parquent leur voiture sur la place, près du magasin Geulette, ou le long de la route, en respectant l'aire de déchargement proche de l'entrée. (Dépose-minute) Ils viennent à pied reprendre leur enfant à l'école. Ils attendent à l'extérieur de la cour jusqu'à l'ouverture de la grande barrière, afin de permettre une sortie des enfants en toute sécurité. Pour la paix avec les riverains, veuillez respecter les places de parking et éviter de laisser tourner le véhicule ! Il peut arriver qu'un camion rentre dans l'entreprise de transport située devant l'école. Veuillez à ne pas vous garer devant l'entrée.

Les parents qui confieront leur enfant à une tierce personne pour les trajets de retour sont priés d'en avvertir par écrit le titulaire concerné ou la direction.

Le matin, il vous est demandé de ne pas vous garer dans l'allée de l'entrée : les manœuvres de recul sont un réel danger pour les enfants arrivant à l'école.

Afin de filtrer les entrées, une seule barrière sera ouverte le matin : celle donnant accès à la petite cour devant le bureau. Le surveillant sera posté à cet endroit.

Si des parents veulent autoriser leur enfant à sortir, alors que celui-ci dîne d'habitude à l'école, ils voudront bien fournir un écrit et savoir qu'ils sont seuls responsables de leur enfant pendant cette sortie.

**L'accès aux locaux de classe est interdit pendant les heures de cours sauf autorisation de la direction.**

## 1.4 Repas de midi

L'école organise une surveillance pour le repas et le temps de midi au prix de 6€ par trimestre. Ainsi, à la demande des parents, les enfants sont pris en charge et peuvent prendre du potage gratuit. D'autre part, pour le repas chaud, le menu est distribué le mois précédant la consommation et payé par virement bancaire exclusivement. Pour les maternelles, 3.60 € ; pour les primaires, 4.10 € par repas. Les réservations doivent être remises dans les temps !!

Les boissons en bouteilles de verre ainsi que les boîtes de conserve seront évitées aux repas.

## 1.5. Transport

Un car scolaire assure le transport des enfants. Celui-ci est **gratuit de 2,5 ans à 12 ans et payant à 50% dès l'âge de 12 ans.**

L'école prend l'inscription. La société TEC recouvre les montants des abonnements.

Les enfants qui prennent le bus sont rassemblés dans la petite cour devant le bâtiment de la direction. Pour un maximum de sécurité, les parents n'empruntent pas ce passage réservé exclusivement aux enfants montant dans le bus.

## 1.6. Discipline

L'école sera attentive au respect des autres, à la communication, aux valeurs véhiculées dans les jeux, à la bonne tenue du mobilier et des locaux scolaires et à l'application des consignes.

Toutes sanctions corporelles sont à rejeter mais un système de punitions en fonction de la gravité des cas est établi :

- **rappel à l'ordre avec un mot pour les parents, dans le journal de classe.**
- **travail prescrit et constructif, ou service à la communauté.**

Les sanctions prendront leur justification là où a été lésé le respect des autres ou des lieux.

A partir de la P2, tout enfant qui n'aura pas respecté les lois et les règles passera devant le conseil de discipline de l'école et les sanctions suivantes s'en suivront :

1<sup>er</sup> avertissement : **carte jaune** dans le journal de classe.

2<sup>ème</sup> avertissement : **Carte rouge** avec obligation de signature des parents.

3<sup>ème</sup> avertissement : Retenue de deux heures.

4<sup>ème</sup> avertissement : Renvoi une journée.

5<sup>ème</sup> avertissement : Renvoi trois journées.

Dernier avertissement : Renvoi définitif.

Après chaque incident, les parents seront convoqués au bureau pour explications des faits et pour envisager un programme de compréhension de ce que l'enfant peut et ne peut pas commettre au sein de l'école.

## 1.7. Absences

Pour rester dans la légalité, l'**enseignement primaire** étant obligatoire, les absences doivent toujours être signalées à l'enseignant ou au directeur dès le premier jour (avant 9 h) par téléphone et justifiées :

- Pour 1 ou 2 jours, un mot des parents suffit, laissé à l'appréciation de la direction quant au motif. ( ex : « raisons familiales » n'est pas un motif valable !)
- Au-delà de 2 jours, un certificat médical est obligatoire.

Suivant la réglementation des centres médicaux, les enfants malades doivent être gardés chez eux jusqu'à guérison totale. Toute maladie contagieuse sera immédiatement communiquée à la direction.

L'école est tenue de signaler les absences non justifiées à l'inspection officielle qui peut en référer au Procureur du Roi.

**La loi ne permet pas d'anticiper ou de prolonger les vacances scolaires ou congés légaux.**

Au 9<sup>ème</sup> demi-jour d'absence non-justifié, la direction est tenue d'avertir l'inspection qui prendra des mesures contraignantes.

## 1.8. Assurances

Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école. En cas d'hospitalisation, les frais occasionnés par le choix d'une chambre particulière ne sont pas pris en charge par les compagnies d'assurances.

L'assurance n'intervient pas pour les vols mais pour certains dégâts matériels comme bris de lunettes (max 25€).

## 1.9 Aide psycho-médico-sociale

L'école dispose d'un service P.M.S. auquel tout parent ou enseignant pourra s'adresser lorsqu'il est confronté à la difficulté scolaire d'un enfant

**(Centre P.M.S. rue de Dave, 55. 5100 Jambes. Tél. 081/ 30 27 00).**

## 1.10. Education physique. Natation

Les enfants seront munis de leur matériel:

**Pour l'éducation physique :**

- pantoufles de gymnastique
- short, tee-shirt ou costume de sport adéquat.



### Pour le cours de natation :

- bonnet, maillot, essuie.



Le tout sera **marqué** au nom de l'enfant.

Les enfants dans l'incapacité de suivre le cours d'éducation physique ou de natation seront **exemptés** uniquement par un certificat médical. Celui-ci ne peut excéder une durée maximale de trois mois.

### En primaire

Les cours d'éducation physique auront lieu **chaque lundi ou mardi matin**, dans le complexe du hall omnisports d'Eghezée.

Les différentes salles sont magnifiquement équipées en matériel de gymnastique, sports et psychomotricité. Les enfants auront **2 périodes d'éducation physique** consécutives.

Les P1 et P2 se rendront à la piscine de Jambes durant toute l'année.

Les P3-P4 se rendront la moitié de l'année à la piscine, l'autre moitié à la gymnastique.

Les P5-P6 se rendront toute l'année à la gymnastique.

Les changements seront communiqués la semaine précédente via le journal de classe.

P1	Le lundi après-midi => Piscine
P2	Le mardi après-midi => Piscine
P3	Jusqu'au Carnaval => Mardi Piscine
P3	À partir du Carnaval => Mardi Education physique
P4	À partir du Carnaval => Mardi Piscine
P4	Jusqu'au Carnaval => Mardi Education physique
P5-P6	Education physique toute l'année le lundi

### En maternelle

Les petits de maternelle bénéficient de deux heures de psychomotricité, chaque semaine, avec une psychomotricienne. Ils disposent du matériel Wesco.

Accueil-M1	Mercredi 08h30 et 10h15
M2	Jeudi 08h30 et 10h15
M3	Vendredi 08h30 et 10h15

### 1.11. Cours de néerlandais

Notre école a choisi comme priorité l'apprentissage précoce du néerlandais.

Ces cours sont assurés par des maîtres spécialisés dès la première primaire à raison de 2 périodes par semaine.

## 1.12. Frais

Les enfants de primaire seront transportés en bus, à Eghezée pour l'éducation physique, et c'est l'administration communale qui organise et prend en charge le coût et le transfert à Jambes pour les cours de natation.

*Une note de frais par élève et par trimestre sera établie.*

**Pour les activités culturelles**, on demande 5€ par trimestre, frais couvrant uniquement les spectacles, le transport étant également pris en charge par l'administration communale !

**Une journée sportive** est programmée au centre Adeps à Jambes pour pratiquer des sports inhabituels : 10€

**Activités Scientifiques** : 10€

**Classes de dépaysement P5-P6** : 180€ par année

**Classes de mer M3-P1-P2** : 150€ par année

**Classes de patrimoine P3-P4** : 25€ par année

**Classes de ferme M1** : 30€ par année

**Parc animalier M2** : 30€

**Surveillances de midi** : 18€ par année

**Education physique + Piscine** : 75€ par année

**Livres à lire : Tirelire en P3-P4 (27€) JDE 1 mois P5-P6** : 5.20€

**Achat 1 livre P5-P6** : 7€

*(Ces frais seront payés uniquement par virement)*

# Présentation du Comité de Parents – Ecole Saint Martin Leuze

Le comité de parents est une association qui regroupe des parents d'élèves de l'école Saint-Martin de Leuze.



**Notre comité de parents poursuit les missions suivantes :**

- Participation au Conseil de participation de l'école pour y donner un avis par rapport aux propositions émises par la Direction, les enseignants et le Pouvoir Organisateur
- Organisation de manifestations permettant la récolte de fonds. Ces fonds sont ensuite utilisés afin d'agrémenter la vie des élèves par l'octroi de matériel supplémentaire au niveau pédagogique, éducatif, récréatif, ludique, culturel.
- Relayer auprès de la Direction ou du Conseil de participation des questions d'ordre général relatives à la vie de l'école, les aspects individuels étant traités entre les parents et la Direction.
- Participation active au sein de l'école en aidant aux fêtes ou activités diverses organisées à l'école.

Le comité de parents se réunit tout au long de l'année et est ouvert à tous les parents d'élèves.

Les réunions ont lieu en soirée 8 à 10 fois par an. Nous y préparons les activités, y décidons du financement de quelques projets, discutons des questions soulevées par les enseignants, la direction ou les parents, ...

Nos activités/réalisations importantes sont :

- le souper annuel, qui aura lieu le samedi 09 janvier 2016 à la Salle de l'ECRIN au centre culturel d'Eghezée
- Bourse aux jouets et vêtements : 31 octobre 2015
- la Saint-Nicolas : le vendredi 4 décembre 2015
- le goûter crêpes (le vendredi qui précède les vacances de carnaval)
- la marche ADEPS (le dimanche 6 mars)
- la balade à vélo (le dimanche de 26 juin)
- Prochaine réunion du comité le 20 octobre 2015 à 20h30



*Lors des grandes activités de l'année, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !*

Actuellement, nous sommes une petite dizaine de parents à composer le comité. Si vous avez un peu de temps et que vous voulez vous impliquer dans la vie de l'école, contactez-nous via l'adresse mail [parents.stmartin@gmail.com](mailto:parents.stmartin@gmail.com) ou auprès d'un des membres du comité.

Toutes vos idées, vos questions, vos remarques constructives sont les bienvenues.

**Nous vous souhaitons à vous ainsi qu'à vos enfants une excellente année scolaire et nous espérons vous voir nombreux lors de nos différentes activités.**

**Dominique Lejeune, Président** - 0497/ 86 20 61

Papa de Hugo-Faustin (P6, Mme Géraldine)

**Carole Catinus, Vice-présidente** - 0497/53 97 93

Maman de Mathieu (P3, Mr Christophe)

**Marie-Eve Rennotte-Collart, Secrétaire** - 0478/ 90 83 80

Maman de Fanny (P6, Mme Géraldine), Benjamin (P5, Mme Agnès) et Julie (P2, Mme Cécile)

**Laurence Pary, Trésorière** - 0496/ 47 29 56

Maman d'Antoine (P4, Mme Evelyne)

**Valérie Zink**

Maman de Nathanaël (P5, Mme Agnès) et Noémie (P2, Mme Amandine)

**Isabelle Motte**

Maman de Louise (P6, Mme Elodie) et Antoine (P5, Mme Françoise)

**Virginie Jacob**

Maman d'Eline (P4, Mme Evelyne), Laure (P2, Mme Amandine) et Bastien (M2, Mme Ludivine)

**Valérie Delaporte**

Maman d'Anaïs (P4, Mme Evelyne) et Loïc (M3, Mme Bénédicte)

**Corinne Pauchet**

Maman d'Erin (P4, Mme Evelyne) et Malo (M3, Mme Bénédicte)

**Laurent Grimard**

Papa de Louis (P4, Mme Gaëlle), Juliette (P2, Mme Amandine) et Martin (M3, Melle Bénédicte)

**Stéphane Gazon**

Papa de Martin (M2, Mme Ludivine)

**Fabrice Krins**

Papa de Julian (P3, Mme Anne) et Maé (M2, Mme Ludivine)

**François Chasseur**

Papa d'Alexandre (M2, Mme Julie)

**Anne Gendebien**

Maman d'Iwan et Rhys (P3, Monsieur Christophe)

**Claire Minne**

Maman d'Elilou (M2, Mme Ludivine)

**Anne-Françoise Hecq**

Maman de Gaston (P1, Mr Rudi) et Alice (M1, Mme Véronique)

**Marie-Claudine Nyiramana**

Maman de Mattéo (P3, Mme Anne)

# Règlement des études

Le règlement des études est prévu pour définir :

- Un travail scolaire de qualité ;
- Les procédures d'évaluation des élèves.



## 1. L'évaluation

### 1.1 En primaire

Les enfants de primaire seront soumis à deux types d'évaluation.

#### 1.1.1 L'évaluation formative

Elle vise à expliciter à l'enfant la manière dont il développe les apprentissages et les compétences. L'enfant peut ainsi prendre conscience de ses progrès et d'éventuelles lacunes pour envisager avec l'enseignant des pistes d'amélioration. Cette fonction fait partie intégrante de la formation : elle reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur. Les observations ainsi rassemblées ont une portée indicative et formative, elles n'interviennent pas dans le contrôle final.

#### 1.1.2. L'évaluation certificative/bilan

Celle-ci s'exerce au terme de différentes étapes d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'enfant y est confronté à des épreuves dont l'analyse des résultats est communiquée dans **un bulletin**. Cette analyse complète les autres informations issues du dossier de l'enfant pour la décision finale de réussite.

Deux fois par année, les parents recevront un bulletin où seront détaillés les savoirs et les compétences évalués et leur degré d'acquisition. Les enfants posséderont aussi **une farde de route ou cahier d'évaluation** contenant leurs travaux. Dans cette farde se trouvera un document présentant une évaluation de leurs capacités à apprendre et d'éventuelles remarques de comportement.

Les parents ont l'obligation de prendre connaissance de ces différents documents et de les signer.

#### 1.1.3. L'évaluation externe

Au terme du cycle 5/8, et 10/12, les enfants seront soumis aux épreuves d'évaluation prescrites et rédigées par le Conseil central de l'enseignement catholique, contrôlant si

les enfants ont atteint les socles de compétences pour un passage à un niveau supérieur d'étude. Les résultats sont traités en interne et non accessibles aux parents.

Les élèves de P2 et P4 participent à l'évaluation interdiocésaine mise en place par l'enseignement catholique.

Les enfants de P6 participent à l'évaluation cantonale en vue de l'obtention du CEB (certificat d'études de base).

## 1.2 En maternelle

L'enfant aura **un cahier de vie et/ou une farde de communication** où parents et enseignants pourront insérer des messages. Dès que le cahier ou la farde se trouve dans le sac d'école de l'enfant, les parents doivent le compulsurer et le retourner à l'enseignant.

## 2. Informations à communiquer par l'enseignant aux parents en début d'année scolaire

Une réunion d'information aura lieu dans chaque cycle, les enseignants informent les parents sur :

- Les compétences et les savoirs à développer dans l'école fondamentale
- L'existence des socles de compétences
- Les moyens d'évaluation
- Le matériel que l'enfant doit avoir en sa possession
- Le travail à domicile

## 3. Travail à domicile

Des travaux englobant devoirs, leçons, lecture, activités de recherche ou de préparation seront demandés à l'élève en fonction de son niveau d'enseignement. Ils doivent impérativement pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. L'enfant aura accès aux documents référentiels dont il aurait éventuellement besoin. Ces travaux seront inscrits au journal de classe et prévus non pour le lendemain mais programmés dans la semaine.

## 4. Contacts entre les parents et les enseignants

**Ceux-ci n'auront lieu en aucun cas pendant les périodes réservées aux cours. Les parents sollicitent un rendez-vous auprès des enseignants par le biais du journal de classe ou en passant par la direction.**

Celle-ci est à votre disposition pour tout problème d'ordre pédagogique ou d'organisation.

Le présent règlement ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement

# Ephémérides

## 1. Réunions de parents



Début septembre, une réunion de parents est organisée dans chaque classe ou cycle.

Il est important d'assister à cette première prise de contact avec l'enseignant de votre enfant qui vous donnera les informations et exigences requises pour bien commencer l'année et travailler en parfaite coordination « professeurs parents ».

Une seconde réunion est programmée le lundi 14 décembre 2015. Les parents recevront un horaire de passage et auront un contact individuel avec l'enseignant de leur enfant ou la direction.

Enfin, une dernière réunion de parents aura lieu le dernier jour au matin le jeudi 30 juin 2016 sur rendez-vous.

## 2. Congés scolaires



- Rentrée scolaire : Mardi 01 septembre 2015.
- Congé d'automne : du lundi 02 novembre au vendredi 06 novembre 2015.
- Commémoration du 11/11 : Mercredi 11 novembre 2015.
- Vacances d'hiver : du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 01 janvier 2016.
- Congé d'hiver : du lundi 08 février 2016 au vendredi 12 février 2016.
- Vacances de printemps : du lundi 28 mars 2016 au vendredi 08 avril 2016.
- Congé de l'Ascension : Mercredi 04 mai, jeudi 05 mai et vendredi 06 mai 2016.
- Lundi de Pentecôte : le lundi 16 mai 2016.
- Les vacances d'été débutent le vendredi 01 juillet 2016.

**Fête des enfants : le week-end des 20, 21 et 22 mai 2016.**

### 3. Dates des évaluations

- Du 23 au 27 novembre 2015 : session d'évaluation en primaire
- Bulletin : le 7 et 8 décembre 2015.
- Réunion de parents individuelle : le 14 décembre 2015.
- Dernières évaluations. Du 16 au 23 juin 2016.
- Remise CEB : Lundi 27 juin 2016.
- Bulletin : Les 27 et 28 juin 2016.
- Remise des prix M3 : vendredi 24 juin 2016.

### 4. Activités

- M3-P1-P2 : Classes de mer les 27-28 et 30 octobre 2015 à Bredene.
- M1 : Journée à la ferme en mars (jours à préciser).
- M2 : Journée dans un parc animalier.
- P3 : Classe de patrimoine, Visite de Namur les 02 et 03 juin 2016.
- P4 : Classe de patrimoine, Visite de Namur les 26 et 27 mai 2016.
- P5-P6 : Classe de dépaysement les 16-17-18 mars 2015 à Boulogne.
- Journée sportive au hall omnisports en cycle à préciser

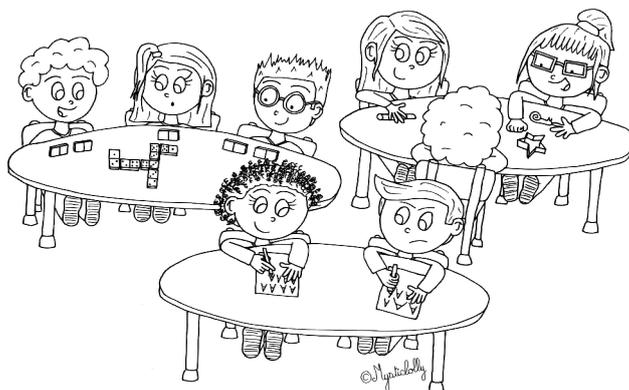
### 5. Dates des conférences pédagogiques

- Vendredi 09 octobre 2015
- +2 dates à déterminer.

## 6. Vendredis après-midi blancs

Le temps de midi étant limité à 1 heure, la durée de présences des enfants est supérieure aux 28 heures prévues. Aussi, chacun à leur tour suivant un horaire pré établi, les enfants ont la possibilité de rentrer chez eux à 13.30. Pour celles et ceux qui ne le peuvent, des activités socio-culturelles sont organisées dans l'école. Ces activités sont prises en charge par notre personnel extrascolaire sous la houlette de Mme Nathalie. En voici l'horaire :

<b>Septembre 2015</b>	04/09 : P5-P6	11/09 : P5-P6	18/09 : P3-P4	25/09 : P3-P4
<b>Octobre 2015</b>	02/10 : P1-P2	16/10 : P1-P2	23/10 : P5-P6	30/10 : P5-P6
<b>Novembre 2015</b>	13/11 : Acc-M1	20/11 : Acc-M1	27/11 : M2-M3	
<b>Décembre 2015</b>	11/12 : M2-M3			
<b>Janvier 2016</b>	08/01 : M3-P1	15/01 : M3-P1	22/01 : P3-P4	29/01 : P3-P4
<b>Février 2016</b>	19/02 : M1-M2	26/02 : M1-M2		
<b>Mars 2016</b>	04/03 : P5-P6	11/03 : P5-P6	18/03 : P1-P2	25/03 : P1-P2
<b>Avril 2016</b>	15/04 : P3-P4	22/04 : P3-P4	29/04 : M1-M2.	
<b>Mai 2016</b>	13/05 : Acc-M1-M2	27/05 : P2-P3		
<b>Juin 2016</b>	03/06 : M3-P1	10/06 : P4-P5	24/06 : M3-P2	



# Le service de promotion de la santé à l'école

## 1. Organisation du service PSE de l'école

L'asbl SeLiNa service P.S.E  
Rue de Dave, 124 - 5100 JAMBES

☎ : 081/ 30 22 23 - 📠 : 081/ 30 69 63 -

pse-jambes@selina-asbl.be



## 2. Composition de l'équipe PSE

- **Des médecins** : Michèle Mingeot et Françoise Pineux.
- **Des infirmières** : Céline Fulster et Dominique Hermant
- **D'une assistante sociale** : Anne Dumont
- **Des assistantes paramédicales** : Annick Baudout, Myriam Godfroid et Aurore Latour

## 3. Que pouvez-vous attendre du Service PSE de l'école de vos enfants ?

- ✓ Dans le cadre de la médecine préventive, nous effectuons les bilans de santé dans les années visées par le décret. Ceux-ci sont obligatoires et gratuits. Pour un suivi médical adéquat, nous vous indiquons s'il y a lieu de consulter votre médecin traitant ou un médecin spécialiste.
- ✓ Nous souhaitons que les conclusions médicales soient considérées comme des conseils dans un souci d'épanouissement optimal de l'enfant et s'il y a lieu, nous attendons de votre part une réponse émanant du médecin consulté.
- ✓ Nous sommes à votre disposition pour toute question d'ordre médical, social ou administratif, tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30, sauf congé scolaire jusque 16h.

- ✓ Sachez que nous sommes tenus au secret médical.
- ✓ Si vous refusez notre service PSE, vous devez l'exprimer **au plus tard le 30/09/15** en nous envoyant une lettre recommandée, choisir un autre service PSE agréé et faire procéder au bilan de santé dans les 2 mois.
- ✓ Dans notre démarche de **promotion de la santé à l'école**, nous travaillons en considérant l'enfant et son bien-être tout au long de son développement et de sa scolarité. Nous réalisons différentes actions : contacts individuels lors du passage de votre enfant au centre, animations en classe et mise à disposition de supports adéquats. Nous sommes attentifs aux besoins des élèves en matière de santé. Avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, le service PSE apporte son soutien au projet de santé de l'école.
- ✓ Nous sommes attentifs à la **situation vaccinale** de chaque élève. En fonction du calendrier vaccinal, nous proposons gratuitement la vaccination adéquate. **Ces vaccins seront toujours réalisés avec votre autorisation.**
- ✓ Nous sommes amenés à gérer les situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école. Si votre enfant est atteint d'une **des maladies transmissibles suivantes** :

⇒ **La méningite à méningocoque, la poliomyélite, la diphtérie :**

**Vous devez informer la direction de l'école dans les 24 heures.**

⇒ *L'hépatite A, la tuberculose, la coqueluche, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la gale, la teigne du cuir chevelu, la gastro-entérite, la varicelle, l'impétigo, la pédiculose, la scarlatine :*

**Vous devez informer la direction de l'école.**